

OFFRE
ÉLIGIBLE
15 €
PAR MOIS
PSC

OFFRE MMJ-RÉFÉRENCE 2025

QUAND ON SE BAT POUR
LA JUSTICE

ON A BESOIN
D'UNE MUTUELLE
QUI NOUS PROTÈGE.

La Mutuelle d'un Monde plus Juste.


La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité



**POUR DÉFENDRE
UN MONDE
PLUS JUSTE,**

**ON DOIT
COMPTER SUR LA
D'UN MONDE P**

La MMJ est la Mutuelle affinitaire des Métiers de la Justice et de la sécurité. Elle est la Mutuelle d'un Monde plus Juste. En voici les preuves :

PAS DE DISCRIMINATION À L'ENTRÉE

La MMJ protège tout le monde, sans exception et sans examen de santé.

PAS D'INÉGALITÉ

La MMJ ne facture pas à la tête du client. Nos adhérents bénéficient de tarifs adaptés calculés d'après leur âge et leur indice. Nous menons aussi une politique d'accompagnement social pour soutenir nos adhérents en difficulté.

PAS DE MARCHANDISATION

La MMJ est à but non lucratif. Toutes nos ressources sont dédiées à la protection de nos adhérents, pas à la rémunération d'actionnaires.

PAS D'OPPORTUNISME

La MMJ protège depuis plus de 75 ans les agents et magistrats du ministère de la Justice et, par extension, tous les métiers qui assurent la protection de nos concitoyens. Nous ne faisons pas n'importe quoi pour n'importe qui.

PAS DE FRAGILISATION

Nous ne voulons pas qu'un problème de santé affaiblisse la situation financière de nos adhérents. Avec nos garanties santé, nos surcomplémentaires et nos solutions de prévoyance qui complètent les pertes de revenus, nous favorisons le maintien du pouvoir d'achat.

**T POUVOIR
MUTUELLE
PLUS JUSTE.**

MA SANTÉ NE



**QUAND ON BOSSE
JOUR ET NUIT,**

**ON MANQUE DE TEMPS
POUR SA SANTÉ.**



REMBOURSEMENTS

**LA MMJ ME REMBOURSE
EN TOUTE SIMPLICITÉ.**

Nous traitons vos demandes en 72h en moyenne et avec notre espace adhérent votre suivi est accessible en quelques clics.

TÉLÉCONSULTATION

**LA MMJ ME PERMET DE CONSULTER
UN MÉDECIN 7J/7.**

Tous nos adhérents et leurs ayants droit peuvent consulter un médecin généraliste, un pédiatre ou un psychologue 7j/7.



SE MARCHANDE PAS

SANTÉ AU TRAVAIL

LA MMJ VIENT SUR MON LIEU DE TRAVAIL POUR M'AIDER À PRÉVENIR LES RISQUES DE MON MÉTIER.

Ces moments offrent l'opportunité de **rencontrer des professionnels** (ostéopathes, sophrologues...) mais aussi de se faire dépister, d'échanger avec un diététicien... La MMJ publie également un baromètre pour prendre le pouls des agents du ministère de la Justice en matière de qualité de vie au travail.



PSYCHOLOGIE

MON MÉTIER N'EST PAS ANODIN. LA MMJ M'APPORTE UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE SI BESOIN.

Avec le forfait "psychologue, psychomotricien et psychothérapeute", la MMJ vous rembourse jusqu'à 240 €/an. Et avec le service d'assistance nos experts (psychologues cliniciens, infirmières et travailleurs sociaux) vous apportent une écoute et une aide adaptée sur simple appel.



BIEN-ÊTRE

LA MMJ ME DONNE ACCÈS AUX MÉDECINES DOUCES.

Nos garanties « **Prévention - bien-être** » incluent le remboursement des consultations de divers praticiens (acupuncteur, chiropracteur, diététicien, ergothérapeute, étio-pathe, homéopathe, ostéopathe...) jusqu'à 180 €/an.



VIE PRO/PERSO

JE SAIS QUE LA MMJ SERA LÀ SI JE CRAQUE.

Nous proposons différentes prestations comme le **soutien psychologique** en cas d'événement traumatisant, **des bilans de prévention** (troubles musculo-squelettiques, stress au travail), **des programmes de remise en forme** avec un coach à domicile en cas d'arrêt de travail (> 30 jours).

AVEC LA MMJ,

PROXIMITÉ

PARMI MES COLLÈGUES, IL Y A DES AMBASSADEURS MMJ. CETTE PROXIMITÉ, ÇA CHANGE TOUT !



Partout en France, nos ambassadeurs apportent écoute attentive aux demandes de nos adhérents. Actifs sur le terrain, ils font connaître l'offre de la MMJ à leurs collègues et entretiennent des liens de proximité.

PERSONNALISATION

MON CONJOINT PEUT CHOISIR UN NIVEAU DE GARANTIE DIFFÉRENT DU MIEN.

Les enfants affiliés de leur propre chef à l'Assurance maladie peuvent aussi choisir un niveau de garantie différent.

QUALITÉ

RELATION ADHÉRENT : 87% DE SATISFACTION GLOBALE.*

Des process efficaces pour la mise en place du contrat santé, une gestion active des remboursements, des services de santé connus et un espace adhérent très utilisé et apprécié sont les points forts mentionnés par nos adhérents.

**Étude réalisée auprès de 300 adhérents MMJ du 27 novembre au 08 décembre 2023.*

GRATUITÉ

À LA MMJ LA COTISATION ENFANT EST GRATUITE DÈS MON 3^e ENFANT PROTÉGÉ.



DANS CE MÉTIER, ON EST SOUVENT À L'ÉCOUTE DES AUTRES.

C'EST BIEN D'AVOIR AUSSI UNE MUTUELLE AVEC QUI DIALOGUER.

PODOLOGIE

MON MÉTIER PEUT ABÎMER MES PIEDS. LA MMJ LE SAIT ET M'ACCOMPAGNE POUR ÇA.

Rester longtemps debout, porter des chaussures lourdes... Les pieds souffrent au quotidien. Avec notre surcomplémentaire Optima Sup, nos adhérents profitent ainsi d'une prise en charge pour les séances de pédicure (60€/séance) et aussi jusqu'à 190€ sur les semelles orthopédiques.

MÉDICAMENTS

JE RESTE BIEN INFORMÉ AVEC GOODMED.

Vous bénéficiez d'un accès Premium 100% gratuit à l'application Goodmed pour obtenir des informations utiles et personnalisées sur vos médicaments et ceux de vos proches, (posologie, contre-indications, etc.) grâce à notre partenaire Urops.

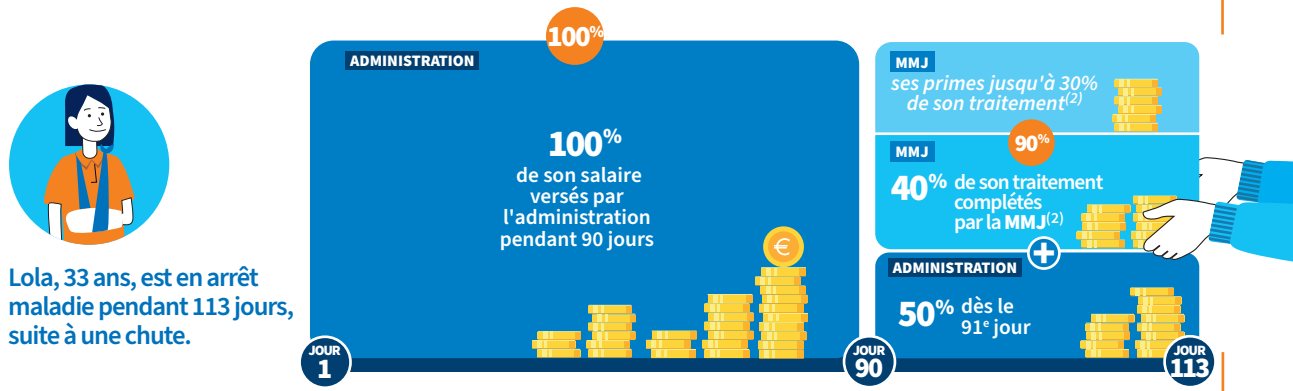
C'EST TRÈS CLAIR.

PRÉVOYANCE

LA MMJ LUTTE CONTRE MA PERTE DE REVENUS.

En cas d'arrêt maladie prolongé, l'administration réduit de moitié le traitement des agents. La MMJ verse un complément permettant de préserver les revenus et les primes liées à l'activité professionnelle.

EXEMPLE CONCRET POUR UNE ADHÉRENTE AYANT SOUSCRIT UNE GARANTIE PERTE DE REVENU NIVEAU 3



PERTE DE REVENU INVALIDITÉ	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Garantie perte de traitement	75 % du TIB mensuel ⁽²⁾	90% du TIB mensuel ⁽²⁾	90% du TIB mensuel ⁽²⁾	100 % du TIB mensuel ⁽²⁾
Garantie perte de primes	-	15% du TIB mensuel ⁽²⁾	30% du TIB mensuel ⁽²⁾	45% du TIB mensuel ⁽²⁾
Jour de carence	-	100% de la retenue brute ⁽³⁾	100% de la retenue brute ⁽³⁾	100% de la retenue brute ⁽³⁾
Invalité	-	-	75% du TIB mensuel ⁽²⁾	75% du TIB mensuel ⁽²⁾

DÉCÈS, PERTE D'AUTONOMIE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Capital décès ⁽¹⁾	25% du TIB annuel	35% du TIB annuel	70% du TIB annuel	140% du TIB annuel
Capital Invalidité Permanente et Absolue	70% du TIB annuel	70% du TIB annuel avec un minimum de 21000 €	70% du TIB annuel avec un minimum de 35 000 €	70% du TIB annuel avec un minimum de 50 000 €
Capital décès ou Invalidité Permanente et absolue accidentelle	25% du TIB annuel ou salaire de base	35% du TIB ou salaire de base annuel	70% du TIB ou salaire de base annuel	140% du TIB ou salaire de base annuel
Rente survie pour l'enfant handicapé	2 070,60 € par an et par enfant	2 070,60 € par an et par enfant	2 070,60 € par an et par enfant	2 070,60 € par an et par enfant
Capital éducation ⁽¹⁾	-	8 282,40 € par enfant à charge	10 870,70 € par enfant à charge	12 423,60 € par enfant à charge
Rente dépendance (domicile ou hospitalisation)	-	217,50 €/mois	Domicile : 269,20 €/mois Hospitalisation : 538,40 €/mois	Domicile : 269,20 €/mois Hospitalisation : 538,40 €/mois ⁽⁴⁾

(1) Garantie ouverte jusqu'au 31/12 suivant le 65^e anniversaire du membre participant et au-delà, jusqu'à la date d'admission à la retraite ou en cas de présence d'enfant à charge (étudiant âgé de moins de 26 ans ou enfant handicapé(s)). **Doublement du capital si le décès intervient dans l'exercice des fonctions.**

(2) Dans la limite de 100% de la rémunération nette totale.

(3) 100% de la retenue brute opérée au titre du jour de carence dans la limite du Plafond de garantie* : Fonctionnaire Catégorie C et contractuels assimilés : 65€. Fonctionnaire Catégorie B et contractuels assimilés : 80€. Fonctionnaire catégorie A et contractuels assimilés : 125€.

(4) Inclusion assistance : téléassistance et aide aux aidants.

NB : les montants forfaitaires sont mentionnés en valeurs 2024.

JOUR DE CARENCE

EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL, LA MMJ PREND EN CHARGE MON JOUR DE CARENCE.

Nous indemnisons **1 jour** de carence par an dès 6 mois d'adhésion, **2 jours** par an après 2 ans adhésion et **3 jours** par an au delà de 3 ans.

AIDE AUX AIDANTS

SI L'UN DE MES PROCHES A BESOIN DE MOI, JE SAIS QUE LA MMJ SERA LÀ POUR MOI.

5 FORMULES



À 22 ans, on n'a pas les mêmes besoins qu'à 40. À la MMJ, pas de solutions formatées, chacun trouve la formule qui lui convient. ”



LA GARANTIE JEUNE À PETIT PRIX

- les besoins essentiels sont couverts
- pas de reste à charge en dentaire et optique dans le cadre du 100% Santé
- couverture en cas d'hospitalisation (ticket modérateur, forfait journalier et franchise de 24€)



LA GARANTIE ÉCONOMIQUE AXÉE SUR LA PRÉVENTION

- médecine douce : acupuncteur, chiropracteur, diététicien, ergothérapeute, étiope, homéopathe, ostéopathe : **forfait de 160€/an**
- psychologue, psychothérapeute, psychomotricien : **forfait de 160€/an**
- vaccin non pris en charge par l'AM, **remboursé au frais réel**


Les remboursements exprimés en pourcentage correspondent au pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire en incluant la part de celui-ci.

ADAPTÉES À CHAQUE PROFIL

MULTI SANTÉ

LA GARANTIE RASSURANTE ET EFFICACE


- spécialiste jusqu'à **150%**
- pharmacie : tous les médicaments **remboursés à 100%**
- dentaire : implantologie forfait à **400€/an**, orthodontie **300€/semestre**, parodontologie **150€/an**
- optique : **330€** pour des verres très complexes et monture

 avec la surcomplémentaire **OPTIMA SUP** : semelles orthopédiques prises en charge à hauteur de **170€/an**.

MULTI SANTÉ+

LA GARANTIE PERFORMANTE

- optique : verres simples et monture **250€**, lentilles **170€/par an**
- hospitalisation : prise en charge des dépassements d'honoraires (chirurgien, anesthésiste, obstétricien) **jusqu'à 210%**
- prothèses dentaires amovibles **jusqu'à 1500€**

 avec la surcomplémentaire **OPTIMA MAX** : renforcement de la médecine douce y compris les soins de pédicure (120€) soit un forfait global de **280€**.



AVEC OPTIMA, NOS GARANTIES SURCOMPLÉMENTAIRES COMPLÈTENT VOS REMBOURSEMENTS SANTÉ

3 FORMULES :


- OPTIMA SUP ● OPTIMA MAX ● OPTIMA HOSPIT

PLENI SANTÉ

LA GARANTIE PREMIUM

- consultation spécialiste **jusqu'à 220%**
- optique : **500€** pour des verres très complexes et monture, lentilles **250€/an**
- chirurgie réfractive : **780€/œil/an**
- dentaire : **700€/an** pour les implants, couronnes visibles **jusqu'à 420€**

 avec la surcomplémentaire **OPTIMA MAX** : automédication (dont homéopathie) jusqu'à **90€** ;

 avec la surcomplémentaire **OPTIMA HOSPIT** : **+60€** sur la chambre particulière.

Pour vous permettre de bien comprendre la qualité de nos remboursements, nous vous présentons de nombreuses situations avec les différents niveaux de prise en charge qui vous sont proposés.

QUE ME REMBO

EXEMPLES	Tarif règlementé ou prix pratiqué	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	PREMI SANTÉ		VITA SA
			Remboursement MMJ	Reste à charge	Remboursement MMJ
SOINS COURANTS					
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	30 €	19 €	9 €	2€*	9 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie :					
- sans dépassement d'honoraires	32 €	20,40 €	9,60 €	2€*	9,60 €
- avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	63 €	20,40 €	9,60 €	33 €	16 €
- avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	50 €	14,10 €	6,90 €	29 €	6,90 €
PRÉVENTION BIEN-ÊTRE					
Médecine douce	60 €	0 €	0 €	60 €	40 € Forfait de 160€/an
HOSPITALISATION					
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20 €	0 €	20 €	0 €	20 €
Honoraires du chirurgien pour une opération chirurgicale :					
- avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	413 €	271,70 €	0 €	141,30 €	135,85 €
- avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	451 €	271,70 €	0 €	179,30 €	81,51 €
OPTIQUE					
Équipement optique :					
- monture classe B + 2 verres simples - classe B	339 €	0,09 €	0,06 €	338,85 €	150,06 €
- monture classe B + 2 verres progressifs - classe B	601 €	0,09 €	0,06 €	600,85 €	270,06 €
DENTAIRE					
Détartrage	43,38 €	26,03 €	17,35 €	0 €	17,35 €
Couronne céramo-métallique RAC maîtrisés et libres sur incisives, canines et prémolaires	538,70 €	72 €	48 €	418,70 €	333 €
AIDES AUDITIVES					
Aide auditive de classe II par oreille > 20 ans	1 534 €	240 €	160 €	1 134 €	420 €

* Participation forfaitaire de l'Assurance maladie

URSE LA MMJ ?

Reste à charge	MULTI SANTÉ			MULTI SANTÉ+			PLENI SANTÉ		
	Remboursement MMJ	Reste à charge		Remboursement MMJ	Reste à charge		Remboursement MMJ	Reste à charge	
		Avec Multi Santé	Et Optima Max		Avec Multi Santé +	Et Optima Max		Avec Pleni Santé	Et Optima Max
2€*	9€	2€*	2€*	9€	2€*	2€*	9€	2€*	2€*
2€*	9,60€	2€*	2€*	9,60€	2€*	2€*	9,60€	2€*	2€*
26,60€	25,60€	17€	2€*	40,60€	2€*	2€*	40,60€	2€*	2€*
29€	11,50€	24,40€	10,60€	18,40€	17,50€	6€	29,90€	6€	6€
20€	40€ Forfait de 160€/an	20€	0€	40€ Forfait de 160€/an	20€	0€	50€ Forfait de 180€/an	10€	0€
0€	20€	0€	0€	20€	0€	0€	20€	0€	0€
5,45€	135,85€	5,45€	5,45€	141,30€	0€	0€	141,30€	0€	0€
97,79€	81,51€	97,79€	97,79€	179,30€	0€	0€	179,30€	0€	0€
188,85€	190,06€	148,85€	68,95€	250,06€	88,85€	48,95€	299,94€	38,97€	38,97€
330,85€	330,06€	270,85€	120,85€	430,06€	170,85€	48,95€	500,04€	100,87€	38,97€
0€	17,35€	0€	0€	17,35€	0€	0€	17,35€	0€	0€
133,70€	373€	93,70€	0€	418€	48,70€	0€	467€	0€	0€
874€	620€	674€	474€	820€	474€	274€	1 020€	274€	74€

Les remboursements sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire.

CONCRÈTEMENT, C'EST

PRESTATIONS SANTÉ		PREMI SANTÉ	VITA SANTÉ	MULTI SANTÉ	MULTI SANTÉ+	PLENI SANTÉ
SOINS COURANTS						
Consultations, visites Généralistes ⁽¹⁾	Adhérents à l'OPTAM ⁽²⁾	100 % BR	100 % BR	120 % BR	150 % BR	170 % BR
	Non adhérents à l'OPTAM ⁽²⁾	100 % BR	100 % BR	100 % BR	130 % BR	150 % BR
Consultations, visites Spécialistes ⁽¹⁾	Adhérents à l'OPTAM ⁽²⁾	100 % BR	120 % BR	150 % BR	220 % BR	220 % BR
	Non adhérents à l'OPTAM ⁽²⁾	100 % BR	100 % BR	120 % BR	150 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux	Adhérents à l'OPTAM ⁽²⁾	100 % BR	120 % BR	120 % BR	125 % BR	150 % BR
	Non adhérents à l'OPTAM ⁽²⁾	100 % BR	100 % BR	100 % BR	105 % BR	130 % BR
Actes de radiologie et d'échographie	Adhérents à l'OPTAM ⁽²⁾	100 % BR	120 % BR	130 % BR	150 % BR	170 % BR
	Non adhérents à l'OPTAM ⁽²⁾	100 % BR	100 % BR	100 % BR	120 % BR	150 % BR
Pharmacie	Médicaments remboursés par l'AM à 65 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
	Médicaments remboursés par l'AM à 30 %	65 % BR	65 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
	Médicaments remboursés par l'AM à 15 %	-	65 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
	Médicaments prescrits non remboursés par le RO - automédication : remboursement limité aux médicaments inscrits à l'ANSM	-	-	-	-	40 €/an
MATÉRIEL MÉDICAL						
Bilan podologie et Orthèses plantaires	Forfait annuel	100 % BR	100 % BR + 60 €	100 % BR + 70 €	100 % BR + 90 €	100 % BR + 90 €
HOSPITALISATION						
Honoraires et actes techniques médicaux	Chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens ⁽³⁾ OPTAM-CO ⁽²⁾	100 % BR	150 % BR	150 % BR	210 % BR	160 % BR
	Chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens ⁽³⁾ non OPTAM-CO ⁽²⁾	100 % BR	130 % BR	130 % BR	190 % BR	200 % BR
Chambre particulière : Forfait variable pour les établissements conventionnés RFH ⁽⁵⁾ et non conventionnés RFH	Chirurgie - Médecine	-	33 € à 50 €	33 € à 50 €	33 € à 50 €	33 € à 50 €
	Maternité	-	33 € à 55 €	33 € à 55 €	33 € à 55 €	33 € à 55 €
	Forfait journalier/forfait patient urgence : Établissements de santé et psychiatriques, hors établissements médico-sociaux ⁽⁴⁾	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	Participation forfaitaire Actes lourds frais/jour	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
OPTIQUE ^{(7) (9)}						
Équipements « 100 % Santé » - Classe A ^(7 à 9) - y compris suppléments		Frais Réels dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)				
Équipement tarifs libres Classe B ⁽⁹⁾	Verres simples (la paire)	100 % BR	100 % BR + 90 €	100 % BR + 120 €	100 % BR + 160 €	100 % BR + 200 €
	Verres complexes (la paire)	100 % BR	100 % BR + 180 €	100 % BR + 210 €	100 % BR + 260 €	100 % BR + 300 €
	Verres très complexes (la paire)	100 % BR	100 % BR + 210 €	100 % BR + 260 €	100 % BR + 340 €	100 % BR + 400 €
	Monture	100 % BR	100 % BR + 60 €	100 % BR + 70 €	100 % BR + 90 €	100 € (dont TM)
	Suppléments pris en charge par l'AM	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR + 15 €
	Lentilles remboursées ou non par l'AM - Forfait annuel	100 % BR	150 € (dont TM)	160 € (dont TM)	170 € (dont TM)	250 € (dont TM)
	Chirurgie réfractive - Forfait annuel - Par œil	-	350 €	500 €	600 €	780 €

AM = Assurance Maladie - BR = Base de Remboursement - TM = Ticket Modérateur - RO = Régime Obligatoire

(1) REMBOURSEMENTS EXCLUS : majoration de la participation de l'assuré ou dépassements d'honoraires facturables en cas de non-respect du parcours de soins.

(2) OPTAM : OPTION Tarifaire Maîtrisée, OPTAM-CO : OPTION Tarifaire Maîtrisée Médecine Chirurgie, Obstétrique.

QUOI MES PRESTATIONS ?

PRESTATIONS SANTÉ		PREMI SANTÉ	VITA SANTÉ	MULTI SANTÉ	MULTI SANTÉ+	PLENI SANTÉ
DENTAIRE ⁽⁷⁾						
Soins et prothèses « 100 % Santé » ⁽⁷⁾		Frais Réels dans la limite des Honoraires Limites de Facturation				
Soins	Endodontie, réparation et inlay onlay	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Parodontologie	Remboursée par l'AM	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	100 % BR + 300 €
	Remboursée ou non par l'AM - Forfait annuel	-	150 €	150 €	200 €	300 €
Prothèses à tarifs maîtrisés (honoraires limités de facturation) et libres ⁽⁸⁾	Couronne sur dents visibles, Incisive, Canine et Prémolaire	100 % BR	100 % BR + 285 €	100 % BR + 325 €	100 % BR + 370 €	100 % BR + 420 €
	Couronne sur dents non visibles, Molaire	100 % BR	100 % BR + 165 €	100 % BR + 195 €	100 % BR + 245 €	100 % BR + 320 €
Implantologie ⁽⁹⁾	Implant - Forfait annuel	-	250 €	400 €	600 €	700 €
	Prothèse sur implant	100 % BR	100 % BR + 285 €	100 % BR + 325 €	100 % BR + 370 €	100 % BR + 420 €
Orthodontie	Forfait par semestre - 6 semestres max	100 % BR	100 % BR + 270 €	100 % BR + 300 €	100 % BR + 350 €	100 % BR + 500 €
	Surveillance, contention par semestre	100 % BR	250 % BR	250 % BR	250 % BR	100 % BR + 400 €
	Orthodontie refusée par semestre	-	-	250 €	300 €	350 €
AIDES AUDITIVES						
Aides auditives « 100 % Santé » - Classe I ⁽⁷⁾		Frais Réels dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)				
Aides auditives tarif libre Classe II ⁽⁷⁾	Aide auditive ≤ 20 ans ⁽¹²⁾	100 % BR	100 % BR	100 % BR + 100 €	100 % BR + 200 €	100 % BR + 400 €
	Aide auditive > 20 ans ⁽¹²⁾	100 % BR	100 % BR + 260 €	100 % BR + 460 €	100 % BR + 660 €	100 % BR + 860 €
MATERNITÉ						
Contraceptifs, Tests de grossesse, Ostéodensitométrie	Non remboursée par l'AM Forfait annuel	-	80 € max 30 €/acte	80 € max 30 €/acte	80 € max 30 €/acte	100 € max 30 €/acte
Sages-femmes	Honoraires	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
PRÉVENTION BIEN-ÊTRE						
Médecine douce : acupuncteur, chiropracteur ⁽¹³⁾ , diététicien ⁽¹³⁾ , ergothérapeute ⁽¹³⁾ , étiope, homéopathe, ostéopathe ⁽¹³⁾	Forfait annuel	-	160 € max 40 €/acte	160 € max 40 €/acte	160 € max 40 €/acte	180 € max 50 €/acte
Psychologue ⁽¹³⁾ , Psychothérapeute ⁽¹³⁾ , Psychomotricien ⁽¹³⁾	Forfait annuel	-	160 € max 60 €/acte	200 € max 60 €/acte	240 € max 60 €/acte	240 € max 60 €/acte
Vaccins	Non remboursés par l'AM -	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
AUTRES PRESTATIONS						
Allocation naissance ⁽¹⁴⁾	Forfait si adhésion de l'enfant	-	250 €	250 €	250 €	300 €

(3) HONORAIRES ET ACTES CHIRURGICAUX : actes de chirurgie, anesthésie, obstétrique.

(4) ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX : Pas de remboursement du forfait journalier pour les séjours en EHPAD et MAS

(5) CHAMBRE PARTICULIÈRE : - pour les établissements conventionnés par la Mutualité Fonction Publique (RFH) : le remboursement de la chambre particulière est majoré et en conséquence le reste à charge est nul ou maîtrisé.

(6) FRAIS D'ACCOMPAGNANT : enfants mineurs, adultes de plus de 70 ans ou personnes en situation de handicap.

(7) 100% SANTE : équipements et prothèses tels que définis réglementairement en vigueur au 1er janvier 2025.

(8) DENTAIRE : prestations versées dans la limite de plafonds annuels.

(9) RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'OPTIQUE MÉDICALE : 24 mois minimum à compter de la date de facturation du précédent achat d'un équipement optique pour les assurés de 16 ans et +, à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est possible réglementairement. Possibilité de prise en charge de 2 équipements pour les assurés présentant un double déficit de vision et ne souhaitant pas porter de verres progressifs ou multifocaux.

(12) RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'AIDE AUDITIVE : au-delà de 4 ans, la date s'apprécie au regard de la date de facturation du premier équipement.

(13) DATE LIMITE D'APPLICATION DU TARIF ENFANT : jusqu'à la veille du 21ème anniversaire.

(14) QUALITÉ DU PROFESSIONNEL : agrément par la CNAMTS, professionnel disposant d'un numéro référencé au répertoire Adeli ou RPPS.

(15) ALLOCATION NAISSANCE : si inscription d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté, formulée dans l'année suivant sa naissance ou son adoption, comme ayant droit de l'adhérent.



ASSISTANCE

**EN CAS DE COUP DUR,
LA MMJ PREND EN CHARGE
MES ENFANTS.**

Vous êtes immobilisé suite à un accident ?
La MMJ vous propose un service de garde
d'enfant à domicile et de conduite à l'école.

**CHAQUE JOUR,
ON S'OCCUPE DE LA VIE
DES AUTRES.**

**LA MMJ PREND SOIN
DE LA MIENNE.**

CONSEIL JURIDIQUE

**LA MMJ M'AIDE
À ME DÉFENDRE FACE
À DES PROBLÈMES
JURIDIQUES OU
SOCIAUX.**

Nous offrons à nos
adhérents un accès à
distance illimité à des
experts juridiques ou
un travailleur social.

PRÉVENTION

**AVEC LA MMJ, JE
DEVIENS ACTEUR
DE MA SANTÉ.**

La MMJ met la prévention au
cœur de ses actions et propose
des cycles de webconférences
sur des thématiques telles que le
télétravail, le stress, le sommeil, etc.



AIDE EXCEPTIONNELLE

**LA MMJ PEUT M'ACCORDER
DES PRÊTS SOLIDAIRES.**

Nous accompagnons nos adhérents
lors des grandes étapes de leur vie
personnelle ou professionnelle. Pour
les aider à financer leurs projets, la MMJ
propose des prêts "Moments de vie",
en partenariat avec la Banque Française
Mutualiste (BFM) :
1^{re} installation, jeune retraité,
nouvelle vie, évènement exceptionnel,
handicap et dépendance.



PROJET IMMOBILIER

LA MMJ M'OFFRE DES CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR MA CAUTION OU MON ASSURANCE DE PRÊT.

Notre service de cautionnement mis en œuvre par MFPrécaution offre **une garantie pérenne aux banques partenaires, qui peuvent consentir à nos adhérents des conditions privilégiées** (garantie de prêts jusqu'à un montant de 900 000€).

Et aussi, le **service d'assurance Immo** garantit le remboursement de leur prêt jusqu'à 1 000 000 € en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie et d'incapacité temporaire de travail. La souscription est simple et se réalise en ligne avec un accompagnement personnalisé (par une équipe dédiée).

AIDE EXCEPTIONNELLE

LA MMJ PEUT M'ACCORDER UNE ALLOCATION D'ENTRAIDE.

La MMJ soutient ses adhérents confrontés à des situations difficiles (catastrophe naturelle, problème financier ponctuel, accident de la vie...) avec des allocations jusqu'à 2 000 €.

POUVOIR D'ACHAT

AVEC LE RÉSEAU DE SOINS PROPOSÉ PAR LA MMJ, JE VOIS TOUT DE SUITE LES ÉCONOMIES QUE JE FAIS EN OPTIQUE ET DENTAIRE.



Grâce au partenariat avec le réseau de soins Carte Blanche, **les adhérents MMJ bénéficient de services et de remises jusqu'à 40% en optique, 15% en dentaire et 20% en audio.**

Et pour les vacances, notre partenaire Miléade vous propose 10% à 15% de réduction toute l'année dans ses clubs et hôtels.

L'espace adhérent de la MMJ facilite la vie

Suivi de vos remboursements

Envoi de vos factures

Visualisation de vos contrats

Téléchargement de votre carte de Tires Payant

Un portail pour tout savoir sur vos services et l'actualité

+ une appli pour suivre vos remboursements au quotidien !



VOUS ÊTES À L'ÉCOLE ?

DÉCOUVREZ NOS AVANTAGES ÉCOLE
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE PROTECTION COMPLÈTE :
SANTÉ, PRÉVOYANCE ET ASSISTANCE.



CONTACTEZ-NOUS,
NOS ÉQUIPES SONT LÀ POUR VOUS.



adhesion@mmj.fr



01 44 76 68 68

du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h



mmj.fr



Votre devis en ligne

Mutuelle MMJ - 53 rue de Rivoli - 75038 Paris cedex 01

Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), mutuelle soumise aux dispositions du livre II
du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 775 657 521


La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité